



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ski

Question écrite n° 73524

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la classification des pistes de ski. Actuellement, il n'existe pas de normalisation officielle mais le classement relève de la responsabilité du maire. Le ministre de l'équipement a établi un référentiel fondé sur l'inclinaison des pentes, leurs irrégularités et leur largeur, mais celui-ci n'a pas de caractère obligatoire. Aussi il souhaite avoir son sentiment à l'heure où les accidents sont trop nombreux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73524

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1051